



## PASSEURS DE TERRES

70 Route de Nantes  
49610 MÛRS-ÉRIGNÉ

contact@passeursdeterres.org

06 72 59 28 37

www.passeursdeterres.org



### Des constats inquiétants en Pays de la Loire\*:

**1500** paysans(nes) en moins tous les ans

**48 %** des agriculteurs à la retraite d'ici 2029

**11,2 %** des sols artificialisés.  
Cette tendance ne cesse de progresser : la Région est l'une des plus artificialisées de France !

Un accès financier aux terres agricoles de plus en plus compliqué pour bon nombre de personnes souhaitant s'installer en agriculture

**SANS PAYSANS(NES), SANS TERRES AGRICOLES : ON FAIT COMMENT ? IL EST TEMPS D'AGIR ENSEMBLE !**

\* INSEE 2019



# ENSEMBLE, ACHETONS ET PRÉSERVONS LES FERMES DE DEMAIN

## PAYS DE LA LOIRE

Passeurs de terres a été créée par :



Soutenu par



**PASSEURS DE TERRES  
EST RECONNUE ENTREPRISE  
SOLIDAIRE D'UTILITÉ SOCIALE  
DEPUIS 2019**

## ENSEMBLE, ACHETONS ET PRÉSERVONS DES FERMES !

En confiant **une partie de votre épargne** à Passeurs de terres (sous forme de prise de parts sociales) vous permettez à la coopérative d'acheter des fermes.

Celles-ci ont été identifiées par Terre de Liens Pays de la Loire comme pouvant accueillir un projet d'installation agricole biologique et nourricier pour leur territoire.

\*\*\*Dans le cadre du dispositif en vigueur Loi Madelin (Loi 2018-1317 du 28.12.2018, art 118.) Le taux est actuellement fixé à 18% ou 25%, suivant les périodes de souscriptions (en 2022, du 1 janvier au 17 mars : 18%, et 25% du 18 mars au 31 décembre). Pour plus d'informations et de détails sur le dispositif, consulter le site du Ministère : <https://www.economie.gouv.fr>.

Votre souscription vous confère le statut de membre de la coopérative.

Réduction d'impôt de **- 25%\***

Pour tout savoir :  
[www.passeursdeterres.org](http://www.passeursdeterres.org)



Pays de la Loire

## UNE VOCATION, DES ENGAGEMENTS

Créée en 2018 par Terre de Liens Pays de la Loire et des organisations paysannes et naturalistes pour compléter les outils d'acquisition foncière existants, Passeurs de terres :

- > contribue à l'installation de nouveaux paysans(nes) en Pays de la Loire ;
- > préserve les fermes acquises pour les transmettre aux générations de fermier(es) qui se succéderont sur celles-ci : Passeurs de terres s'engage à ne jamais revendre les fermes acquises ;
- > facilite l'installation grâce à la transmission d'un outil de travail complet et durable : la ferme avec ses bâtiments et son habitation quand cela est possible ;
- > maintient et développe l'agro-écologie et la biodiversité sur les espaces agricoles. Les fermes Passeurs de terres ont vocation à devenir des « réserves naturelles agricoles ».



### Passeurs de terres et Terre de Liens Pays de la Loire

Passeurs de terres et Terre de Liens Pays de la Loire travaillent main dans la main pour permettre l'installation de fermiers(es) bio sur le territoire régional.

Reconnue d'intérêt général, l'association **Terre de Liens Pays de la Loire** œuvre pour préserver les terres agricoles sur le long terme, par des installations sur des fermes en agroécologie, en mobilisant citoyens et acteurs du territoire.

Terre de Liens accueille des futurs paysans(nes) ne souhaitant pas devenir propriétaires et les accompagne jusqu'à l'achat de la ferme par une structure d'acquisition foncière, comme Passeurs de terres.

**Passeurs de terres**, reconnue entreprise solidaire d'utilité sociale, collecte ensuite les fonds nécessaires à l'acquisition de la ferme et s'occupe de la gestion foncière et environnementale avec les fermiers(es). Elle utilise des outils innovants permettant de garantir la transmissibilité des fermes acquises.



### Préserver et développer la biodiversité sur les fermes : une priorité !

Les espaces agricoles sont des espaces fragiles et particulièrement menacés qu'il convient de protéger. En effet, les pratiques agricoles, l'utilisation de pesticides et médicaments impactent la biodiversité.

Les fermiers(es) Passeurs de terres ont le souci de leur environnement grâce à des pratiques vertueuses.

Passeurs de terres les accompagne dans la préservation et le développement de la biodiversité sur leur ferme. Au travers, d'un partenariat avec la LPO, ces paysans(nes) sont sensibilisés pour agir plus durablement.

Un bail rural contenant des clauses environnementales pour développer l'agro-écologie sur les fermes Passeurs de terres est signé.

### Donner une place aux fermiers au sein de la coopérative

Passeurs de terres est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Ce statut permet de donner une place à part entière aux paysans(nes) des fermes acquises. Leur représentation au sein du Conseil d'Administration, aux côtés des citoyens(nes) et des structures partenaires, leur permet d'avoir voix au chapitre et de prendre part aux décisions sur la gestion locative et foncière des fermes.

### Nous sommes des Passeurs de terres !

Des fermes bio en Pays de la Loire, achetées par des citoyens(nes) et gérées par une coopérative pour installer des paysans vertueux et ceux qui viendront après eux.

### UNE GESTION DURABLE DES FERMES ACQUISES COLLECTIVEMENT :

#### Gérer les fermes grâce à des outils spécifiques

##### Le bail à domaine congéable :

Passeurs de terres réhabilite ce bail très ancien du code rural. Il permet d'expérimenter les possibilités offertes en terme de location des terres et de gestion des bâtiments agricoles. Il confère notamment une autonomie aux fermiers(es) dans la gestion des bâtiments et sécurise leurs investissements.

##### Les groupes de suivi des fermes

Sur chaque ferme se met en place un groupe de suivi composé de personnes d'horizons différents (citoyens, naturalistes, paysans des réseaux bio, Ciap et Civam ...). L'objectif est d'être vigilant ensemble à la durabilité et à la transmissibilité de la ferme. Au travers d'un dialogue permanent avec le(s) fermiers(es), ils veilleront ainsi sur ce bien commun.

